

PROCES VERBAL DU
CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 07 Décembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le sept décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre FRIMONT, Maire.

Etaient présents : M. Jean-Pierre FRIMONT, M. Jean-Louis LATOUCHE, Mme Nadine LELIÈVRE, Mme Eveline FRIGO, M. Denis TOUCHARD, Mme Michèle SALMON, Mme Carole RAVALET, Mme Céline LEFEUVRE, M. Yann MARTIN, Mme Carine RENAULT, Mme Marie HAGUET, M. Michel BERNAD, M. Yoann LHUISSIER, M. Gérard GRANGER.

Était absent excusé : M. Jean-Paul LIGER.

Secrétaire de séance : M. Denis TOUCHARD.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR :

Le Maire propose au Conseil Municipal :

- ✓ **L'ajout du sujet** :
- Indemnité pour utilisation de l'électricité d'un particulier pour les illuminations du sapin de Noël.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

-accepte la modification, de l'ordre du jour, énoncée ci-dessus.

APPROBATION DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27/10/2021 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve, le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 27/10/2021.

INDEMNITE POUR UTILISATION DE L'ELECTRICITE D'UN PARTICULIER POUR LES ILLUMINATIONS DU SAPIN DE NOËL :

Le Maire propose au Conseil Municipal d'indemniser Mme SIVE Marguerite qui autorise la commune à prendre l'électricité chez elle pour l'illumination du sapin de Noël.

Le Maire propose la somme de 40,00 € par an.

A savoir qu'il ne lui a pas été versé cette indemnité en 2020 et propose de lui verser cette année en plus de 2021.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

-accepte la proposition, de Monsieur le Maire, comme indiquée ci-dessus.

DEMANDE DE SUBVENTION DETR POUR RÉNOVATION ÉCLAIRAGE PUBLIC ET CRÉATION ÉCLAIRAGE SOLAIRE :

Dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour l'année 2022 le projet susceptible d'être éligible est :

1 – Rénovation éclairage public et création éclairage solaire.

Après délibération, le conseil municipal adopte le projet précité, décide de solliciter le concours de l'Etat et arrête les modalités de financement suivantes :

Origine des financements	Montant HT
Maître d'ouvrage	15 928,38€
Fonds Européens (à préciser)	
DETR-50%	15 928,38€
FNADT	
Conseil Régional	
Conseil Général	
Autre collectivité (à préciser)	
Autre public (à préciser)	
Fonds privés	
TOTAL	31 856,76 €

Le Conseil Municipal :

- autorise M. le Maire à déposer une demande au titre de la DETR, pour l'année 2022,
- atteste de l'inscription du projet au budget de l'année 2022,
- atteste de l'inscription des dépenses en section d'investissement,
- atteste de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux.

CONTRAT A DURÉE DÉTERMINÉ POUR LE SERVICE GARDERIE :

Le Maire informe le Conseil Municipal que la procédure de recrutement pour le poste de second de garderie périscolaire s'est terminé le 11/11/2021. A ce jour, le poste n'a pas été pourvu.

De ce fait, il propose de réduire le poste de 15h à 12h afin d'éviter trop de déplacements de l'agent qui sera recruté.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- accepte de réduire les horaires du poste de second de garderie périscolaire,
- décide la publication de l'offre d'emploi sur le site emploi-territorial.

DÉCISION MODIFICATIVE N°1/2021 BUDGET ASSAINISSEMENT :

Le Maire informe le Conseil Municipal que sur demande de la DGFIP il faut provisionner à hauteur d'au minimum 15% les créances de plus de 18 mois détenues par la collectivité sur ses débiteurs.

De ce fait, il y a lieu d'effectuer une décision modificative du budget Assainissement.

Vu le budget primitif 2021 adopté le 13/04/2021,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à des ouvertures de crédits,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- autorise le Maire à procéder aux mouvements de crédits constituant la décision modificative n°1 et détaillés dans le tableau ci-dessous.

Section	Chapitre	Compte	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	022	022	- 1 500,00 €	
Fonctionnement	20	6817	+ 1 500,00 €	

DEMANDE SUBVENTION ASSOCIATION COMICE AGRICOLE :

Le Maire donne lecture du courrier de l'Association du Comice Agricole au Conseil Municipal relatif à deux questions :

- La commune accepterait-elle de recevoir le Comice Agricole pour 2022 ?
- La commune accepterait-elle de subventionner l'Association du Comice afin de récompenser les éleveurs exposants ?

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Décide de subventionner le Comice Agricole mais ne souhaite plus accueillir sur la commune cette manifestation.

QUESTIONS DIVERSES :

Le Maire informe le Conseil Municipal :

✓ **Sur la présentation de la participation citoyenne (présentée par Mme LELIÈVRE) :**

Un référent sûreté de la gendarmerie est venu en mairie présenter ce qu'est la participation citoyenne (réseau de citoyens au sein de la population locale).

En effet, il est possible de mettre en place une convention tripartite (Préfecture-Gendarmerie-Commune) afin de sensibiliser un réseau de citoyens au sein de la population locale : aux postures de vigilance, aux gestes de prévention, aux réflexes à développer pour relayer l'information aux services de la gendarmerie.

✓ **Sur l'exploitation d'une unité de méthanisation :**

Copie de l'arrêté délivré par la Préfecture à la SAS FONTAINE AGRIGAZ concernant l'exploitation d'une unité de méthanisation se situant ZA de l'Aubertière sur le territoire de la commune de Rouëssé-Fontaine, avec plan d'épandage associé.

✓ **Sur les travaux de la commune :**

- Station d'épuration : prolongation de l'attribution de la subvention attribuée par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne jusqu'au 28/02/2023.

- Nettoyage des gouttières de l'église : il sera fait appel à une entreprise avec nacelle afin de nettoyer les gouttières et la réparation de celles-ci sur le bâtiment de l'église (5 jours de travail à 2 personnes).

- Chemin des Garennes : reprise des travaux de voirie la semaine du 06/12/21 avec une interruption pour les fêtes de fin d'année pour reprendre le 10/01/2022.

- Rues Champ Chevalier et de la brière : la réfection totale de la voie roulante en bitume a été faite, il reste plus que les trottoirs rue de la brière aux environs du 09/12/2021.

- Rénovation des Conduites d'eau (présentée par M. Jean-Louis LATOUCHE) : les travaux Route de Bourg le Roi sont presque terminés. A suivre le bourg. Toutes les rénovations de conduites sur Fyé s'élèvent à 650 000 € financées par le SAEP de ROUESSÉ-FONTAINE.

- Projet éolien : pour rappel, il devait être posé 3 éoliennes sur les communes (Fyé-St Germain sur Sarthe-St Ouen de Mimbré). Après étude du projet, il ne sera implanté que 2 éoliennes sur les communes de St Germain sur Sarthe et St Ouen de Mimbré.

- Aménagement rue de la Croix des Buis : la subvention du Fond de relance de la région à hauteur de 20% pour ce projet a été refusée par la commission de la région, ce qui fait une perte de 73 663,00 €.

✓ **Sur les emprunts de la commune :**

Les montants remboursés par la commune pour les budgets à venir :

Années	Montants Totaux
2022	60 833,67 €
2023	49 392,11 €
2024	49 043,53 €
2025	37 063,60 €
2026	19 898,52 €

✓ **Remerciements** : pour le prêt des salles suite aux décès de Mme BURIN Raymonde et de Mme PLARD Germaine.

✓ **Distribution sacs d'ordures ménagères** : celle-ci aura lieu du samedi 04/12/2021 au 07/01/2022 aux heures d'ouverture de la mairie.

✓ **Journal de la commune** : Il sera distribué avant les fêtes de fin d'année.

✓ **Vœux du Maire** : pour cause de crise sanitaire ceux-ci sont annulés. Il est maintenu le concours de dessin et le concours des maisons fleuries.

TOUR DE TABLE :

M. Jean-Louis LATOUCHE :

❖ **Commission voirie** : va étudier la pose d'un radar préventif sur la rue Geneviève Hobey en plus de la pose au sol de logo 50 km/h. il sera posé toujours en logo au sol rue de la brière 30 km/h. Il sera étudié un panneau clignotant posé face au passage piéton rue principale au niveau du parking de l'ancien médecin. Un abaissement du trottoir à l'église serait envisagé afin que le véhicule des pompes funèbres puisse se garer facilement ainsi que le trottoir devant chez le coiffeur pour que les fauteuils roulants puissent entrer dans le commerce.

Mme Michèle SALMON :

- ❖ Informe une incohérence de couleur sur le raccord du mur récemment refait au cimetière. Le Maire verra avec les employés communaux.

Mme Nadine LELIÈVRE :

- ❖ Informe que l'école est au niveau 3 du protocole sanitaire (port du masque obligatoire en classe et pas de brassage entre les classes). Le SIVOS va étudier l'achat de détecteur de CO2 dans les classes afin d'ouvrir les fenêtres aux moments appropriés. La classe de neige est maintenue pour le moment.

Mme Céline LEFEUVRE :

- ❖ Signale que le virage rue principale devient dangereux à cause des gravillons dû au chantier. Le Maire informe que le chef de chantier doit s'en occuper prochainement.

Fin de séance à 22h25